



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE9

RECEPTION DES TRAVAUX
VOIRIE 2022¹

**PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE ET DECISION DU MAITRE
DE L'OUVRAGE RELATIVES À LA LEVÉE DES RESERVES²**

Le formulaire EXE9 est un modèle, qui peut être utilisé par le maître d'œuvre, pour formaliser ses propositions relatives au procès-verbal de levée de réserves (formulaire EXE8).

Il peut aussi être utilisé par le maître de l'ouvrage, pour formaliser sa décision concernant la levée des réserves, qu'il a émises dans sa décision de réception des ouvrages (formulaire EXE6).

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE
Siège : 10 route de Paris 16 560 TOURRIERS

B - Identification du titulaire du marché public.

COLAS France

Impasse de la Combe à Guillot

16 440 Roullet ST ESTEPHE

C - Identification du maître d'œuvre.

SARL BETG, mandataire
8 Grande Rue 16 140 Aigre
05 45 23 75 97
betg16@orange.fr
RCS Angoulême 522 348 564 00025
APE 7112B

D - Objet du marché public.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA VOIRIE

Programme 2022

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

² Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

E - Objet de la levée des réserves.

La levée des réserves porte sur :

(Cocher la case correspondante.)

La levée des réserves porte sur :

(Cocher la case correspondante.)

- la réception de l'ouvrage comportant les prestations suivantes :

Rappel des réserves

1 – Chantier Saint Fraigne

- Vc Marcillé : 2 à 3 flaches à traiter sur le linéaire traité

2 – Chantier Chenon

- VC 1 de la Mairie : compléter les réparations par un linéaire de rive épauprée non traitée

3 – Chantier Vervant

- VC Riffaud : reprendre la rustine réalisée au carrefour qui se désagrège

4 – Chantier à Fontclaireau

- VC Font Bonneau : à balayer

4 – Chantier à Saint Amand

- VC La Faye : à balayer

Délai : à réaliser avant le 15 avril 2023

F - Propositions du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves.

Au vu du procès-verbal de levée des réserves, en date du ...09 06 2023

je soussigné, maître d'œuvre, propose :

(Cocher la case correspondante.)

- de rapporter la réception des travaux et prestations, l'exécution des épreuves mentionnées dans la décision de réception des ouvrages du n'ayant pas été concluantes.
- de lever les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le 14 11 2022, avec les précisions suivantes :
- de maintenir l'ensemble des réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le
- parmi les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages intervenue le, de lever celles figurant dans l'annexe n° du présent formulaire.

Il est proposé de maintenir les réserves suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

4.1 l'exécution des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.

4.2 l'exécution des travaux et prestations listés à l'annexe n° ci-jointe.

- 4.3 la correction des imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
- 4.4 les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
- 4.5 les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître d'œuvre.

A : ...AIGRE....., le ...10 07 2023

Signature
(maître d'œuvre)

BETG
8 Grand Rue - 1er étage
16140 AIGRE - betg16@orange.fr



H - Décision du maître de l'ouvrage.

Au vu du procès-verbal de levée des réserves, en date du ...09 06 2023..., et des propositions complémentaires présentées le ...10 07 2023.... par le maître d'œuvre ;

le maître de l'ouvrage décide :
(Cocher la case correspondante.)

1. d'accepter toutes les propositions complémentaires du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves et de lever les réserves

2. de ne pas retenir les propositions complémentaires du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves et de lever ces réserves

2.1 rapporter la réception des travaux et prestations, l'exécution des épreuves mentionnées dans la décision de réception des ouvrages du n'ayant pas été concluantes.

2.2 lever toutes les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le

2.3 maintenir l'ensemble des réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le

2.4 parmi les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages intervenue le, lever celles figurant dans l'annexe n° du présent formulaire.

Il est décidé de maintenir les réserves suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

2.4.1 l'exécution des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.

2.4.2 l'exécution des travaux et prestations listés à l'annexe n° ci-jointe.

- 2.4.3 la correction des imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
- 2.4.4 les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
- 2.4.5 les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

I - Signature du maître de l'ouvrage.

A : Meuse/Ferri le 08/08/2023

Signature
(maître de l'ouvrage)

Le VP, Didier BERTHAN

